



Madame la Préfète des Hautes-Alpes
Préfecture
BP 100
05011 GAP CEDEX

Gap le **31 MARS 2022**

Objet :
Avis servitudes
Construction
TS L'HOMME DE PIERRE
RISOUL

Réf. : EL/DM/MDF

Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU

Madame la Préfète,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de création du téléski de l'Homme de Pierre avec les des infrastructures et aménagements (terrassements) nécessaires au projet, sur la commune de RISOUL.

Au vu du projet, l'impact agricole et notamment pastoral est à prendre en considération au moment de la construction du télésiège mais aussi tout au long de l'année, pour l'entretien et le remodelage des terrains.

Le dossier transmis expose les avis et remarques des propriétaires des parcelles concernées par la construction du nouveau télésiège. Ils ont ou pas le statut d'agriculteurs. La Chambre d'Agriculture insiste donc sur la présentation du projet faite aux agriculteurs qui travaillent et mettent en valeur ces parcelles pastorales au quotidien.

La Chambre d'Agriculture demande donc :

- d'associer au projet, les agriculteurs qui travaillent et entretiennent ces espaces. Chacun d'entre eux pourrait s'exprimer sur l'utilisation des alpages impactés ;
- d'informer ces mêmes agriculteurs sur les modalités des servitudes de passage ;
- d'instaurer une compensation financière pour les agriculteurs touchés par la perte des surfaces fourragères, notamment.

La mise en place des remarques citées précédemment aboutira à un avis favorable de la part de notre organisme consulaire.

La Chambre d'Agriculture a bien conscience que ces modernisations d'infrastructures sont nécessaires pour un tourisme de qualité tout en renforçant l'attractivité de la station de Risoul. La commune de Risoul et les communes voisines offrent aux agriculteurs la possibilité de diversifier leurs activités d'accueil à la ferme, de vente directe de produits fermiers..., cette dynamique passe indéniablement par un partage réfléchi de la montagne, entre les agriculteurs et les touristes.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Préfète**, en l'assurance de la haute considération.

Le Président,



Eric LIONS

Siège Social
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 16
APE 9411 Z